



Minister of Finance | Ministre des Finances
PETER BETHLENFALVY

13 février 2026

Monsieur Jason Fitzsimmons
Président
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1200
Toronto (Ontario) M7A 1Y7

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités de notre gouvernement à l'endroit de l'Office ontarien de financement (OOF) pour 2026-2027.

Les organismes font partie du gouvernement et doivent agir dans l'intérêt de la population de la province. En cette période d'incertitude économique, les organismes jouent un rôle essentiel en soutenant notre engagement qui consiste à protéger l'Ontario, en améliorant la prestation de services, en stimulant l'innovation et en garantissant une gestion responsable des ressources publiques, tout en respectant les politiques et les directives du gouvernement.

Conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes doivent harmoniser leurs buts, objectifs et orientation stratégique avec les priorités de notre gouvernement. En votre qualité de président, vous devez veiller à ce que le plan d'activités de l'OOF démontre clairement comment l'organisme respectera ces attentes. Votre rapport annuel doit rendre compte des progrès et des réalisations de l'organisme. Le respect de ces exigences fera, chaque année, l'objet d'un suivi et d'un rapport au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement.

La présente lettre énonce mes attentes pour 2026-2027, en mettant l'accent sur la manière dont l'OOF contribuera à protéger l'Ontario en fournissant de meilleurs services, ainsi qu'en favorisant l'innovation et l'optimisation des ressources.

Protéger l'Ontario

1. Développer les partenariats nationaux au sein du Canada, afin de promouvoir le développement des chaînes d'approvisionnement et des possibilités économiques partout au Canada et de soutenir la résilience économique, en particulier compte tenu des défis persistants liés aux droits de douane américains et de l'incertitude économique.
2. S'approvisionner auprès d'entreprises ontariennes et canadiennes dans la mesure du possible.

3. Offrir une aide économique aux familles, aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario en gelant les frais et les droits exigés par le gouvernement, sauf si le ministre responsable de la surveillance les approuve.

Fournir de meilleurs services

4. Se concentrer sur une expérience client/consommateur axée sur l'utilisateur en simplifiant les interactions, en améliorant la satisfaction et en développant et optimisant les offres de services numériques.
5. Cibler les possibilités d'accroître l'efficacité, d'améliorer les services, de stimuler l'innovation et de réaliser des économies pour la population de l'Ontario, notamment grâce à l'utilisation de l'IA et d'autres technologies de pointe.
6. Éliminer la bureaucratie et les formalités administratives inutiles en appliquant des méthodologies allégées ou d'autres modalités pour augmenter notre efficacité opérationnelle.

Favoriser l'innovation et l'optimisation des ressources

7. Trouver des solutions innovantes pour utiliser efficacement les ressources publiques et remplir le mandat de l'organisme tout en respectant son budget, en s'appuyant sur des rapports financiers précis et communiqués en temps opportun, des contrôles internes efficaces et des pratiques proactives de gestion de la fraude.
8. Gérer avec attention les effectifs de l'organisme afin de stabiliser ses dépenses et de préserver sa viabilité financière à long terme, comme suit :
 - respecter strictement les paramètres de contrôle des embauches, notamment en suspendant le recrutement pour les postes non essentiels à l'activité et qui ne supposent pas un contact avec le public, y compris le recours à des experts-conseils;
 - se conformer à un effectif maximal défini (y compris les experts-conseils);
 - veiller au respect de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*;
 - accroître la productivité et l'efficacité en ayant recours à la technologie dans la mesure du possible;
9. élaborer une politique en matière d'étendue des responsabilités qui reconnaisse les différents flux de travail au sein de l'organisation et fixe des critères minimaux en matière d'étendue des responsabilités, et la soumettre à l'approbation du ministre d'ici le 31 mars 2026.

Il s'agit là des engagements pris à l'échelle du gouvernement pour les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour obtenir une description plus détaillée de chacune des priorités ainsi que des résultats et des mesures de rendement connexes qui peuvent être utilisés si aucune mesure n'est actuellement en place.

Je vous fais également part de quelques priorités se rapportant spécifiquement à l'OOF :

- mettre en application le programme d'emprunt de la province, notamment le programme des obligations vertes, de manière à réduire au minimum les coûts de la dette selon des niveaux de risque acceptables et contribuer à assurer la viabilité financière à long terme de la province;
- gérer la dette, les investissements et les risques financiers de la province, le cas échéant, et contribuer à l'élaboration du plan et des perspectives budgétaires de la province, notamment en rendant compte de l'état des progrès de la stratégie de réduction du fardeau de la dette de l'Ontario;
- gérer les principales relations financières avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- continuer à soutenir le gouvernement par rapport à ses priorités stratégiques clés, notamment le Fonds ontarien pour la construction et le compte Protéger l'Ontario;
- repérer des occasions de gérer plus efficacement le bilan de la province, notamment en absorbant les programmes et les fonds existants, s'il y a lieu;
- accorder des prêts rentables, selon les instructions, aux organismes publics afin de répondre aux priorités provinciales;
- fournir des services de gestion de trésorerie et des services bancaires centralisés à tous les ministères d'une manière responsable sur le plan financier;
- prodiguer des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité et mettre en œuvre les politiques et projets en question;
- poursuivre la mise en œuvre de l'Ontario Nuclear Funds Agreement, y compris la gestion conjointe des Ontario Nuclear Funds avec Ontario Power Generation;
- veiller à l'exécution et à l'amélioration continues et réussies du plan de continuité des activités décentralisé de l'OOF;
- mener les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

Lors de notre prochaine réunion, je serai heureux de discuter de ces priorités et j'ai hâte de savoir de quelle façon ces priorités seront intégrées au prochain plan d'activités de l'organisme, ainsi que dans ses activités courantes.

Je vous transmets mes remerciements à vous, ainsi qu'aux autres membres du conseil d'administration, pour votre engagement constant à l'endroit de l'OOF. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables, tant pour notre gouvernement que pour la population de l'Ontario.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Blair Hains, chef de cabinet, ministère des Finances, au 647 534-4860 ou à Blair.Hains@ontario.ca.

Cordialement,

Original signé par

Peter Bethlenfalvy, ministre des Finances

Pièce jointe :

- Tableau sur les priorités du gouvernement pour le secteur des organismes

c. c. : Gadi Mayman, directeur général et vice-président

Blair Hains, chef de cabinet, bureau du ministre

Sofie DiMuzio, directrice générale de l'administration, Division du personnel, de la planification et de la performance, ministère des Finances

Shreya Shah, directrice, Direction de la gestion de la performance et des risques, Division du personnel, de la planification et de la performance, ministère des Finances

Patrick Rundans, directeur intérimaire, Direction des services juridiques, ministère des Finances